



Contrat 2025 pour le Jubilee Lodge et la marina

I, _____ de _____	Nom de famille	Prénom	Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone à domicile	Travailler#	Adresse professionnelle	Ville	Province	Code postal	
[] REGULIER Membre en exercice		Service # _____	Unité : _____			
[] REGULIER (ex-militaire)		Date de mise à la retraite : _____	Ancienne unité : _____			
[] ORDINAIRE (employé du MDN)		PRI # : _____	Unité : _____			
[] ASSOCIÉ - (Civil)		Date de naissance : _____				

Adresse électronique : _____

Par la présente, je demande à devenir membre et à entreposer mon bateau selon les conditions suivantes :

1. Comme condition pour avoir et utiliser des installations d'amarrage au GRN Petawawa, Jubilee Lodge Marina, I _____ (ci-après dénommé le renonciateur, ce qui inclut mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et ayants droit) remets, libère et décharge à jamais Sa Majesté le Roi du chef du Canada. Jubilee Lodge Marina et Sa Majesté, ainsi que leurs officiers, fonctionnaires et employés (ci-après dénommés les renonciataires, ce qui inclut ses héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit) de toutes sortes d'actions, de réclamations ou de demandes qui se rapportent à la renonciation. J'ai eu, j'ai maintenant ou je pourrais avoir par la suite toute question découlant de l'amarrage d'un bateau à la garnison de Petawawa. Et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de toute blessure que je subis ou de tout dommage causé à un bateau qui m'appartient ou qui est sous mon contrôle pendant que j'utilise la marina, les quais, les installations pour bateaux, les bâtiments ou les terrains de Jubilee Lodge.
2. I, _____ reconnaît et accepte également par la présente, comme condition d'utilisation des installations d'amarrage du GRN Petawawa limitant les dispositions du premier paragraphe, que je suis entièrement responsable de la sécurité et de l'assurance de mon propre bateau ou de tout bateau sous mon contrôle et que je ne ferai aucune réclamation à l'encontre de la décharge pour toute perte ou vol du bateau, ainsi que pour tout vol, perte ou disparition d'articles provenant du bateau ou de tout bien sous mon contrôle que j'introduis dans les bâtiments, les quais, l'amarrage, les installations ou les terrains du GRN Petawawa, du Jubilee Lodge et du port de plaisance.
3. En outre, comme condition d'utilisation des installations d'amarrage du GRN Petawawa / Jubilee Lodge and Marina. Je conviens et m'engage par la présente avec les personnes libérées. Je m'engage à indemniser en tout temps lesdites personnes libérées de toute réclamation, demande, poursuite, action ou demande de contribution ou d'indemnisation, en vertu d'une loi sur la négligence ou autrement, qui pourrait être faite par moi, mon conjoint, mes enfants, les personnes à ma charge ou mes invités en mon nom ou en leur nom, et qui pourrait survenir. L'amarrage de mon bateau ou de tout autre bateau sous mon contrôle aux installations du GRN Petawawa / Jubilee Lodge and Marina, y compris les frais de défense de ces poursuites, actions ou réclamations.
4. Comme condition d'adhésion et pour pouvoir utiliser les installations d'amarrage, **je dois fournir toutes les informations demandées dans la présente demande avant d'utiliser les installations d'amarrage.**
5. **Si vous décidez de vendre votre bateau avant la fin de la saison, les frais de location ne seront pas remboursés. Toute sous-location ou location saisonnière d'un emplacement doit être approuvée par le personnel du Jubilee Lodge.**
6. Le contrat d'entreposage doit être rempli avant d'entreposer votre bateau pour une saison. Les tarifs d'entreposage sont les suivants : régulier 150 \$; ordinaire 160 \$; associé 175 \$, plus la TVH, payable directement à Jubilee Lodge. L'entreposage d'hiver se fait du 31 octobre 2024 au 31 mai 2025. Les frais d'entreposage d'hiver doivent être payés à partir du 31 octobre 2024. Les frais d'entreposage d'été s'appliquent du 1er juin 2024 au 1er novembre 2024. **Une pénalité pour non-paiement de 50 \$ par semaine sera portée à votre compte.**
7. Les propriétaires de bateaux sont responsables de la mise à l'eau et du transport de leurs bateaux. La marina Jubilee Lodge et PYC ne fournissent pas ces services.

Signature : _____
Date : _____

INFORMATIONS SUR LE NAVIRE (en caractères d'imprimerie)

Nom du navire _____ Type de moteur : _____ Couleur de la coque : _____

Longueur : _____ Largeur : _____ Numéro d'immatriculation : _____ (Note 1)

Compagnie d'assurance : _____ Police : _____ (Note 2)

Numéro du bordereau attribué : _____

Note 1 : Les emplacements sont attribués sur la base de ces informations. Si votre bateau ne rentre pas dans la place attribuée en raison d'une taille et d'informations incorrectes et qu'il n'y a plus de place disponible, vous serez remboursé et votre nom sera ajouté à la liste d'attente.

Note 2 : Aucune place ne sera attribuée sans preuve d'assurance.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS DE MARINA JUBILEE LODGE *Payables par Chèque / Espèces / Débit / M/C / Visa*

Droits de douane \$ _____
HST \$ _____
TOTAL DUE \$ _____
GRAND TOTAL \$ _____

Reçu # _____

Date d'émission : _____

Responsables Signature : _____